

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 7 novembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
31 OCTOBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE
10 NOVEMBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 36

Présents : 30

Votants : 35

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONÇALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Alain DANIEL, - Bernadette GRIGNON, - Christine SAVARY, - Marie-Odile JARLIGANT.

M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Odile ORJUBIN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°130-2017 – ADMINISTRATION GENERALE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS
DE SERVICES D'ASSURANCES « RISQUES STATUTAIRES »**

M. Guy DAVID, Vice-président, indique qu'une consultation relative aux prestations de services d'assurances « Risques statutaires » a été lancée pour choisir le (ou les) intermédiaires (s) d'assurance et le (ou les) assureurs, dans le cadre de l'application des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899

du 23 juillet 2015 et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux prestations d'assurance du secteur public.

Ce marché est passé en procédure d'appel d'offres ouvert. Il s'agit d'un marché ordinaire conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018 et reconduit tacitement dans la limite de 4 ans.

L'analyse des offres est réalisée avec les critères suivants :

- Prix des prestations : 39%
- Valeur technique : 60%
- Valeur durable : 1%

Il est précisé que la consultation a été réalisée avec l'assistance du cabinet CONSULTASSUR.

7 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 5 d'entre elles ont remis une offre.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 24 octobre 2017, après analyse des offres reçues, propose de retenir la société GENERALI – Cabinet GRAS SAVOYE pour un montant de 92 660,80 € TTC, dont :

- 88 935,57 € TTC révisables au taux de 6,36% des rémunérations CNRACL
- 3 725,23 € TTC révisables au taux de 1,60% des rémunérations IRCANTEC

Envoyé en préfecture le 15/11/2017

Reçu en préfecture le 15/11/2017

Affiché le

ID : 056-200027027-20171107-DELIB-130_2017-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, ~~après en avoir délibéré,~~
AUTORISE, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** le marché avec la société GENERALI – Cabinet GRAS SAVOYE et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le JSM 17

Le Président,

